

Demande d'intervention

Sevrage tabagique (DMG obligatoire)

Identification du bénéficiaire

Collez une vignette
ou remplissez les champs ci-dessous

Matricule : 506/

Registre national :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Documents à fournir à la mutuelle

Afin d'obtenir un remboursement, cette demande d'intervention doit être complétée et signée par le prestataire agréé (un médecin, un tabacologue certifié FARES ou le centre d'aide au fumeur).

Retrouvez toutes les conditions de remboursement sur notre site internet
www.omnimut.be

À attester par le prestataire agréé

Je soussigné, médecin avec formation en tabacologie – tabacologue certifié FARES – prestataire du Centre d'Aide aux fumeurs(*), certifie que la personne précitée suit un traitement de sevrage tabagique (séances de suivi / médicaments sur prescription)

(*) barrer la(les) mention(s) incorrecte(s)

Date :

Signature du prestataire :

Cachet du prestataire